



Mairie de MOLIETS ET MAÂ  
 Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ  
 Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71  
 E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr

## **Compte rendu du Conseil Municipal**

### **Du 21 juin 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 juin 2016 à 14h00, sous la présidence de Madame Mireille MULTEAU, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

**Présents** : Mme MULTEAU Mireille – M.VIGNAL Pierre – Mme MASSON Séverine – M. LAGARDERE Christophe – M. AURIEL Alain – Mme CAPDEVIELLE Stéphanie – Mme BULTEZ Julie.

**Absents excusés** : M. OCCHIPENTI Jean-Paul, procuration à Mr AURIEL Alain – Mme DAVOUST Sylvie, procuration à Mme MULTEAU Mireille – Mme LARRIEU Audrey – Mme BAROU Virginie, procuration à Mme MASSON Séverine -- Mr PENAVAYRE Yves – Mme CARRERE-LOUSTAUNAU Sandrine, procuration à Mr LAGARDERE Christophe.

**Secrétaire de séance** : Madame CAPDEVIELLE Stéphanie.

Le compte-rendu de la séance du 9 mai 2016 est **adopté à l'unanimité**.

Madame Le Maire demande au public le silence pour toute la séance du conseil



- Madame Le Maire ouvre la séance en annonçant la démission de Mme GUERINAUD Cécile première adjointe.
- Suite au courrier d'un administré envoyé à la Préfecture contestant les horaires des Conseils Municipaux l'après-midi, Madame Le Maire a lu le courrier de réponse du sous-préfet.

Celui-ci rappelle les règles de fonctionnement des conseils municipaux selon les articles **L.2121-7 à L.2121-27-1** du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en précisant que les horaires des réunions de Conseil relèvent de l'autorité du Maire.



### **Ordre du jour**

#### **TAFTA** :

- Après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union européenne à la Commission européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » ;

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat précisent que l'Accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4, 23, 24 et 45 ;

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la Ve République et dans législation française ;

Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun du peuple de France ;

Le conseil

- Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France ;
- Estime en conséquence que ce projet est inacceptable ;
- Demande au Gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'UE le 14 juin 2013 ;
- Refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de Moliets et Maâ

✓ **Adopté à l'unanimité des votants**

### **CHEMIN DES RESINIERS**

Monsieur LAGARDERE propose le devis de la société Terrassement et Carrière Béjarano d'un montant de 2 288 € TTC pour le reprofilage et le rechargement en concassé du chemin de Résiniers.

### **CHEMIN DE MENIQUET**

Suite à une réunion d'information et de concertation avec tous les propriétaires riverains de ce chemin et après conseils pris auprès du service juridique de l'ADACL, Monsieur Christophe LAGARDERE, Adjoint au Maire nous informe des deux solutions proposées :

- 1) La vente de l'emprise du chemin rural et la double-vente à réaliser avec la commune, ce qui conformément à l'article L 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, entraîne une enquête publique et des frais inhérents à cette procédure (rémunération du commissaire enquêteur, frais de publicité...),
- 2) La vente directe entre les deux propriétaires concernés, c'est-à-dire la possibilité qui consisterait à une vente directe entre particuliers. Ainsi les propriétaires de la parcelle AS 37 pourraient la vendre à ceux de la parcelle AS 68, et dans ce cas la commune n'intervient pas et la vente du chemin rural n'a pas lieu.

Le Conseil Municipal propose la vente directe entre les deux propriétaires concernés.

✓ **Adopté à l'unanimité des votants**

### **LOGEMENT DES CRS**

Madame MASSON nous informe de la demande de logements des CRS affectés sur nos plages pour la saison estivale.

Elle propose la location comme suit :

- Du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 août 2016, pour 2 CRS (l'un dans un chalet et l'autre dans le logement au-dessus de la poste) moyennant un loyer de 350,00€/mois.
- Du 19 juillet 2016 au 23 août 2016, 2 CRS dans 2 chalets pour un loyer de 410,00 € pour la période.

✓ **Adopté à l'unanimité des votants**

### **VEHICULE FRIGORIFIQUE**

Monsieur LAGARDERE nous informe que suite à la consultation lancée pour la location sous forme de crédit-bail d'un véhicule frigorifique, une seule offre émanant de DAX AUTO SAS nous est parvenue.

Madame le Maire est autorisée à signer l'offre de DAX AUTO SAS à SAINT PAUL LES DAX, pour la location en crédit-bail sur une durée de 48 mois, et des loyers mensuels (prestations facultatives incluses) de 502.22 € HT, avec option d'achat finale en cas d'acquisition de 2 071,21 €, d'un véhicule neuf peugeot utilitaire, entièrement équipé pour le portage des repas et à signer le contrat de crédit-bail avec CREDIPAR SA.

✓ **Adopté à l'unanimité des votants**

### **CONVENTION ASL GOLF OCEAN**

L'ASL GOLFOCEAN a été autorisée, lors du Conseil Municipal du 8 décembre dernier, à disposer à titre gracieux de 50 m<sup>2</sup> de terrain communal, pour l'implantation de conteneurs poubelle. Monsieur LAGARDERE nous informe que 12 m<sup>2</sup> leur suffisent.  
Une nouvelle convention sera signée.

✓ **Adopté à l'unanimité des votants**

### **PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE**

Guillaume BUROSSE, domicilié sur la commune, a participé à un voyage en Italie, du 24 au 29 Avril 2016, organisé par le Lycée de BORDA où il est scolarisé.  
A ce titre, Madame le Maire propose une aide de 100 € afin de réduire la participation de la famille.

✓ **Adopté à l'unanimité des votants**

### **TRAVAUX POSTE REFOULEMENT ET STATION EPURATION**

Monsieur VIGNAL présente les devis reçus pour divers travaux d'assainissement, à savoir : fourniture et pose d'un inverseur normal secours, d'un pluviomètre sur la station d'épuration, et d'un coffret de télétransmission. Les devis du moins disant, la SAUR, pour un montant HT global de 18 500 € ont été retenus.

✓ **Adopté à l'unanimité des votants**

### **CONCESSION CIMETIERE**

Madame le MAIRE nous propose de revoir le tarif des concessions au cimetière comme suit :

- Pour 50 ans : 40 € / m<sup>2</sup>,
- Pour 30 ans : 30 € / m<sup>2</sup>,
- Pour 20 ans : 20 € / m<sup>2</sup>

et de supprimer les concessions perpétuelles, sachant que les propriétaires de concessions perpétuelles antérieures les conservent.

✓ **Adopté par : 6 voix pour, 2 voix contre (Messieurs AURIEL et OCCIHIPENTI par procuration) et 3 abstentions (Mesdames BULTEZ, MASSON et BAROU par procuration)**



### **QUESTIONS DIVERSES**

**Madame le MAIRE** nous fait part que la fête de la crèche se déroulera le vendredi 1<sup>er</sup> juin à partir de 17h. Tous les élus y sont invités.

Elle nous informe que le montant de la subvention pour le logement mis à disposition en cas de violences conjugales est de 2 000,00 €.

Elle nous informe de l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

**Monsieur VIGNAL** nous informe que le Courant d'Huchet a retrouvé son lit pour la saison d'été et que le bon fonctionnement du dégrilleur de la station d'épuration est prévu pour la fin du mois de juillet.

**Monsieur OCCHIPENTI, via Monsieur AURIEL**, informe Monsieur VIGNAL d'un problème d'écoulement des eaux pluviales à la Souchette.

**Monsieur LAGARDERE** nous informe que :

- les 2 agents de sécurité (Sté PLANETE SECURITE) seront sur notre station du 1<sup>er</sup> juillet au 4 septembre pour un montant de 17 867,80 €.
- La société APR Nettoyage effectuera l'entretien des sanitaires de la station pour un prix de 8 238€ avec l'intervention également de nos employés municipaux.
- Le bail du dentiste est signé donc ouverture prochaine du cabinet.
- Aménagement d'une berlinoise au lotissement route d'Azur
- Installation de nouveaux containers poubelles au cimetière.

**Madame MASSON** nous informe que le restaurant « Ti'bou » est à la recherche d'un logement pour ses saisonniers.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 14H38.



Vu pour être affiché en date du 28 juin 2016

La secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.